

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Band:** 69 (1965-1967)  
**Heft:** 320

**Vereinsnachrichten:** Activité de la Société vaudoise des Sciences naturelles : 22 juin-15 décembre 1965

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Activité de la Société vaudoise des Sciences naturelles

22 juin - 15 décembre 1965

---

### 22 juin

Séance présidée par M. R. Weill.  
(Salle Tissot, Palais de Rumine, 20 h. 30.)

#### Conférence

M. K. MEYER, professeur à l'Université de Berne : *Le Laser. Physique et applications.*

Le professeur Meyer rappela tout d'abord les méthodes et les conditions de réalisation de lumière laser. Ces faisceaux d'ondes planes en phase permettent, au moyen d'une optique appropriée, de concentrer de grandes quantités d'énergie dans de très petits volumes. Diverses applications furent évoquées : perforage de trous de très petit diamètre, ophtalmologie, télécommunications, etc.

Un public nombreux et attentif remercia chaleureusement le conférencier de son brillant exposé.

### 25 juin

Séance présidée par M. P. Villaret.  
(Auditoire XVI, Palais de Rumine, 20 h. 30.)

#### Communications

M. J.-P. RIBAUT : *Les poissons des cours d'eau vaudois.* (Paraîtra dans les *Mémoires.*)

M. G. MATTHEY : *Deux espèces nouvelles de la faune du Léman.* (Paraîtra dans le *Bulletin.*)

### 30 juin

Séance présidée par M. L. Fauconnet.  
(Auditoire XII, Ecole de Chimie, 17 h. 30.)

#### Conférence

M. Albert HOFMANN (Sandoz, Bâle) : *Les principes actifs des drogues hallucinogènes du Mexique.*

Des savants américains ont attiré l'attention sur les drogues « magiques » encore en usage chez certains Indiens d'Amérique centrale : le « peyotl », dont le principe actif est la mescaline, extrait du cactus *Anhalonium lewinii* ; le « téonanacatl », provenant du champignon *Psilocybe mexicana*, récemment

déterminé par le professeur Roger Heim, de Paris ; l'« ololiuqui », connu sous les formes du badoh (graines de *Rivea corymbosa*) et du badohnegro (graines d'*Ipomea violacea*). Le Dr Hofmann et son équipe en ont entrepris l'étude, acceptant la nécessité de se prêter eux-mêmes aux essais qui ont permis d'en purifier et doser les principes actifs. Le téonanacatl doit son activité à la psilocybine et la psilocine, chimiquement apparentées à la sérotonine et au Délyside. L'ololiuqui contient des alcaloïdes du groupe des ergines (amides lysergiques), voisins de ceux de l'ergot de seigle et du Délyside (diéthylamide de l'acide lysergique, substance préparée par synthèse). Ces drogues mexicaines, aux effets hautement spécifiques, produisent des troubles très profonds : dépersonnalisation, hallucinations, etc. ; elles stimulent les zones ergotropes du diencéphale. La pharmacologie utilise déjà des préparations de leurs principes actifs auxquels s'intéresse aussi la psychologie expérimentale.

Le conférencier voulut bien répondre à une foule de questions marquant l'intérêt qu'il sut éveiller chez ses nombreux auditeurs.

### 27 octobre

Visite du Laboratoire de chirurgie expérimentale, présidée par M. R. Dessoulavy, vice-président.  
(Hôpital cantonal, 16 h.)

#### Communication

M. le Dr MIRKOVITCH : *Congélation du cœur in vitro*, avec démonstration.

Le Dr Mirkovitch, chef du département de chirurgie expérimentale de la Clinique chirurgicale universitaire, introduit la visite de son laboratoire. — Les transplantations d'organes sont actuellement arrêtées par la difficulté de conserver les organes tels que les reins et le cœur. L'expérience présentée est celle d'un cœur conservé pendant vingt-quatre heures à 0°, après lavage avec un liquide de perfusion physiologique et immersion dans un bain de silicone sous une pression d'oxygène de 8 atm. Pour réanimer le cœur ainsi conservé pendant un ou plusieurs jours, il faut décompresser lentement et réchauffer progressivement, puis rétablir les connexions vasculaires ; le cœur réchauffé est perfusé par le sang d'un donneur. On contrôle les fonctions du cœur par l'électrocardiographie, l'enregistrement de la pression et du débit sanguins et celui de la température. A un certain degré de réchauffement, les contractions sont décoordonnées ; pour rendre leur rythme régulier, on applique un choc électrique au moyen du défibrillateur des chirurgiens.

### 3 novembre

Séance présidée par M. L. Fauconnet.  
(Auditoire XII, École de Chimie, 17 h. 30.)

#### Conférence

M. J. PASQUON, professeur à l'Institut de chimie industrielle de l'École polytechnique de Milan : *Cinétique et mécanisme de la polymérisation stéréospécifique des oléfines*.

Les  $\alpha$ -oléfines peuvent être polymérisées d'une façon stéréospécifique en donnant lieu à des polymères soit isotactiques, soit syndiotactiques. Les systèmes catalytiques sont en général préparés à partir d'un halogénure d'un

métal de transition et d'un composé organométallique d'un métal léger. Le mécanisme est anionique coordonné. Les complexes catalytiques stéréospécifiques comprennent une liaison active métal-de-transition-carbone et contiennent vraisemblablement même le métal léger de l'organométallique. La stéréospécificité est due à une configuration géométrique particulière des complexes catalytiques et à l'arrangement régulier des unités monomériques à la surface de ces complexes.

## 12 novembre

Séance présidée par M. L. Fauconnet.  
(Auditoire XII, Ecole de Chimie, 17 h. 30.)

### Conférence

M. JEAN-PIERRE LABBÉ (Paris) : *Etude des structures par spectrométrie d'absorption infrarouge : application aux germanates.*

La spectrométrie d'absorption infrarouge, d'emploi courant lorsqu'il s'agit de silicates, n'a reçu encore qu'assez peu d'attention dans l'étude des germanates métalliques. Pourtant, son utilisation permet des conclusions intéressantes et très rapides sur la place que doit occuper un germanate dans la classification, maintenant classique, de W. L. Bragg, fondée sur un degré de polymérisation croissant de tétraèdres  $\text{GeO}_4$ , des nésogermanates aux tectogermanates. Cette technique fournit de plus un moyen de distinguer l'intervention d'octaèdres  $\text{GeO}_6$ . Ceux-ci, accompagnant très souvent les tétraèdres  $\text{GeO}_4$  précédents, forment des polyèdres complexes, dont les caractères essentiels sont immédiatement décelables et confirment les résultats radiocristallographiques exigeant des monocristaux et la chambre de Weissenberg.

Si l'interprétation théorique se révèle souvent fort difficile, l'aspect des spectres permet toutefois d'apprécier la force des liaisons et le degré de symétrie d'une structure, par exemple la déformation des tétraèdres grâce à la méthode des solutions solides diluées utilisée par P. Tarte ; il est même possible d'évaluer la périodicité des tétraèdres  $\text{GeO}_4$  dans les chaînes d'inogermanates, et l'angle du pont Ge-O-Ge chez les sorogermanates.

Cette technique moderne n'est cependant pas une panacée ; elle doit en particulier s'appuyer sur des résultats analytiques précis. Or, il existe fort peu de dosages rigoureux pour le germanium. La structure « orthogermanate » de magnésium, par exemple, a dû être rejetée sur la base du spectre infrarouge ; mais il a été simultanément possible de mettre à la disposition des chercheurs la microgravimétrie très sensible du germanimolybdate de tétraphénylarsonium.

## 16 novembre

Séance présidée par M. L. Fauconnet.  
(Auditoire XII, Ecole de Chimie, 17 h. 30.)

### Conférence

M. C.-H. KRAUCH, du Max-Planck-Institut de Mühlheim : *Neuartige strahlenchemische und biologische Reaktionen von Furocumarinen und deren Lenkung.*

Les furocoumarines (par exemple le psoralène) sont des substances d'origine végétale, possédant une activité photodynamique : au contact de la peau, celle-ci se colore sous l'effet de la lumière. M. Krauch a fait des recherches sur le mécanisme de cette réaction ; il a trouvé que ce n'est pas par un transfert ou une sensibilisation de l'oxygène que ces substances réagissent. Il a exposé des réactions modèles de cycloaddition.

## 17 novembre

Séance présidée par M. L. Fauconnet.  
(Salle Tissot, Palais de Rumine, 20 h. 30.)

### Conférence-communication

M. ANDRÉ MEYLAN (Stations fédérales, Changins) : *Quelques problèmes relatifs à la faune des petits mammifères terrestres de la Suisse.*

Les petits mammifères terrestres de Suisse n'ont été l'objet que d'un très petit nombre de travaux. Durant un demi-siècle, ils semblent même avoir été oubliés des zoologistes. Actuellement la mammalogie est en plein essor en Europe. Les recherches effectuées sur les espèces de notre continent ont permis déjà de nombreuses découvertes.

La Suisse occupe une position géographique intéressante, se trouvant coupée par la limite de distribution de plusieurs espèces. Son peuplement en micromammifères doit aussi avoir été influencé par la présence de massifs refuges au cours de la dernière glaciation. Une meilleure connaissance des caractères morphologiques des espèces facilite l'étude des aires de répartition, en particulier lors de l'analyse des restes osseux contenus dans les pelotes de réjection de rapaces.

Les données nouvelles accumulées par les mammalogistes suisses au cours de ces dernières années montrent combien notre faune est encore mal connue. Certains petits mammifères considérés comme rares sont en fait relativement abondants (*Sorex minutus*, *Neomys anomalus milleri*) ; d'autres considérés comme régulièrement distribués manquent en certaines régions (*Talpa europaea*, *Arvicola terrestris*). Les limites de répartition ou les fréquences relatives de plusieurs espèces doivent encore être précisées. Enfin de nouvelles espèces de petits mammifères terrestres pourraient être signalées pour notre pays. L'étude des micromammifères de Suisse mérite d'être entreprise systématiquement.

## 7 décembre

Séance présidée par M. L. Fauconnet.  
(Auditoire XV, Palais de Rumine, 20 h. 30.)

### Communications

M. P. JAVET : *La collaboration entre Lausanne et Genève sur le plan astronomique.*

Les situations défavorables des installations d'observation en zone urbaine et la nécessité de travailler en équipes ont conduit à mettre en commun les

moyens d'enseignement et de recherche en astronomie par les deux universités voisines. Un institut d'astronomie est édifié par le canton de Genève près de la frontière vaudoise et une coupole sera construite à peu de distance, sur le territoire vaudois, pour abriter le réflecteur de 60 cm de diamètre, installé actuellement à la Pontaise, et d'autres instruments.

M. B. HAUCK : *Recherches astronomiques en cours aux observatoires de Lausanne et Genève.*

M. Hauck présente les domaines de recherches confiés à différentes équipes et s'attache particulièrement aux observations photométriques dont il expose le but et les techniques, donnant ainsi une claire introduction à ses notes publiées dans notre *Bulletin* (v. vol. 69, pp. 39, 45, 181).

## 8 décembre

*Séance* présidée par le D<sup>r</sup> Pierre Magnenat, et *visite* du Centre de Microscopie électronique, à 17 h.

### Conférence-communication

M. le D<sup>r</sup> F. MINIO-PALUELLO : *Etude de la cellule hépatique lors d'ictères non hémolytiques congénitaux.*

Après une brève description de l'ultrastructure de l'hépatocyte du sujet sain, portant surtout sur les organites intracellulaires et les membranes des pôles vasculaire et biliaire, le D<sup>r</sup> F. Minio expose les recherches qu'il a poursuivies pendant plus de deux ans au Centre de microscopie électronique de l'Université de Lausanne sur des ictères congénitaux. Ce travail fournit un exemple démonstratif d'une application de la microscopie électronique à un problème de recherche médicale. Les ictères familiaux se manifestent dès l'adolescence, en général de façon intermittente pendant toute la vie. On distingue l'hyperbilirubinémie indirecte libre (Syndrome de Gilbert) et les hyperbilirubinémies directes glucuroconjuguées (Syndromes de Dubin-Johnson et de Rotor). Dans ces différents syndromes, la microscopie optique ne montre aucune lésion de l'hépatocyte. Par contre, en microscopie électronique, le D<sup>r</sup> Minio a mis en évidence, dans les biopsies hépatiques de 13 patients, les altérations suivantes : *des lésions du pôle vasculaire* dont les microvillosités sont fortement réduites et dont la membrane interrompue permet aux organites de l'hépatocyte de s'échapper dans l'espace de Disse et dans le sinusoïde ; *des altérations mitochondriales*, soit fibrillaires, soit vasculaires, qui ne peuvent être considérées comme spécifiques mais dont le grand nombre est remarquable (jusqu'à 50 %) ; *des inclusions pigmentaires cytoplasmiques*, de type encore indéterminé dans le Dubin-Johnson et le Rotor, de type lipofuscine dans le Syndrome de Gilbert ; *une stase biliaire intrahépatocytaire* (pigment « en mèche de cheveux ») dans les syndromes à bilirubine directe seulement. Ces différentes lésions permettent au D<sup>r</sup> Minio de suggérer quelques hypothèses sur la pathogénie de ces ictères familiaux.

Après une longue discussion, cette conférence est suivie d'une visite du Centre de microscopie électronique de l'Université, sous la conduite de son chef, M. Alain Gautier. Elle permet de voir quelques chercheurs utilisant les divers appareils dont le Centre est équipé.

## 15 décembre

*Assemblée générale*, présidée par M. L. Fauconnet, président.  
(Salle Tissot, Palais de Rumine, 16 h. 30.)

Le président ouvre la partie administrative de la séance, à laquelle une dizaine de membres se sont fait excuser.

Le procès-verbal de l'assemblée du 20 juin est adopté.

*Admissions.* Le Bureau a reçu deux nouveaux membres : MM. *Tino Gäumann*, professeur de chimie-physique à l'EPUL, et *Daniel Bovet*, ingénieur physicien, à Lausanne. M. *Roger Noverraz*, juriste, à Lausanne, nouveau candidat, est admis dans la Société.

*Démissions.* Le Bureau a dû enregistrer, pour 1966, sept démissions : MM. *C. Fleury*, *D. Huguenin*, *R. Logoz*, *H. Nietschmann*, *Th. Posternak*, *W. Rostagno* et *J. Solms*.

M. L. Fauconnet présente le

### Rapport du président sur l'activité de la Société en 1965

*Membres.* — L'effectif de la Société à la fin de 1965 est de 480 membres, égal à celui de la fin de 1964 :

Membres ordinaires . . . . .	333	Membres d'honneur . . . . .	18
» étudiants . . . . .	26	» émérites . . . . .	9
» à vie . . . . .	29	» bienfaiteurs . . . . .	1
» exonérés . . . . .	28	» en congé . . . . .	14
» corporatifs . . . . .	22		
		Effectif total	480

Deux membres âgés sont décédés dernièrement :

M. *Henri Cuendet*, médecin-dentiste, à Yverdon, était un ami de la nature et plus spécialement des oiseaux, qu'il connaissait bien. Il était membre de notre Société depuis 1923.

M. *Frédéric Jaccard* est décédé à l'âge de quatre-vingt-dix ans après une belle carrière de géologue et de géographe. Il a été privat docent à la Faculté des Sciences ; il est l'auteur de publications scientifiques et de manuels de géographie que plusieurs d'entre nous ont portés dans leur sac ou leur serviette de collégiens. Reçu en 1899, F. Jaccard a été un membre dévoué et actif de la S.V.S.N. : membre du comité de 1915 à 1918, secrétaire, rédacteur du *Bulletin*. Il avait été nommé membre émérite en 1963.

Nous avons enregistré six démissions, signalées dans les assemblées générales de mars et de juin, et décidé de rayer de l'effectif neuf membres en congé dont nous sommes restés sans nouvelles. Ces diminutions ont été compensées

par l'admission de seize nouveaux membres et la nomination d'un membre d'honneur : M. le professeur Marcel Golay.

*Séances.* — Nos membres ont été convoqués à vingt-neuf occasions, dont les trois assemblées générales statutaires, avec partie administrative et partie scientifique. L'assemblée générale de juin a eu lieu à Avenches, par un temps pluvieux le matin.

La matière des séances se répartit comme suit :

Physique :	4 séances
Chimie :	11 séances
Sciences de la Terre :	3 séances, avec 12 communications
Sciences biologiques :	9 séances, dont 3 visites d'instituts et de laboratoires
Divers :	2 séances, dont une d'astronomie, avec 2 communications

En outre, le groupe de travail « Méthodes statistiques », dû à l'initiative et à l'effort persévérant de M. J.-P. Schellhorn, s'est réuni neuf fois, sous l'égide de notre société ; c'est là une nouvelle forme de notre activité dont nous nous réjouissons.

La participation à nos séances a été meilleure que l'année précédente : deux séances ont réuni moins de 20 auditeurs, plusieurs en ont rassemblé de 80 à 120.

La *conférence académique*, organisée en collaboration avec la Société académique vaudoise, a été faite par le professeur Daniel Bovet, titulaire du prix Nobel de physiologie et de médecine ; d'un très bon niveau scientifique, elle a beaucoup intéressé les connaisseurs de la pharmacodynamie et de la psychologie expérimentale ; mais de nombreux non-spécialistes du grand public lausannois ont suivi avec quelque peine. Une fois de plus nous avons mesuré combien il est difficile de satisfaire chacun !

Le *cours d'information*, comprenant quatre conférences sur l'Evolution des étoiles, organisé en février, a connu un succès réjouissant.

*Publications.* — Trois bulletins, au total 180 pages, inaugurent cette année le volume 69. Deux mémoires, au total 68 pages, ont paru ; d'autres sont en chantier pour 1966.

La publicité est assurée avec grand soin par M. P. Vindayer ; elle nous a procuré Fr. 1465.— net. Bon travail, souvent ingrat, pour lequel notre reconnaissance va à ce collaborateur.

*Bureau et Comité.* — Le bureau s'est réuni neuf fois pour assurer la gestion de la société. Le président exprime à ses collègues sa grande reconnaissance pour le sérieux et l'esprit d'équipe qu'ils ont apportés à l'examen et à la solution de problèmes parfois ardu.

Le comité a tenu quatre séances, où l'esprit constructif et l'apport régulier des collaborateurs scientifiques ont permis de réaliser des programmes attrayants et bien équilibrés.

*Dons.* — Sous des formes parfois masquées du point de vue comptable, quand il s'agit de contributions bénévoles d'auteurs ou d'instituts, nous avons



reçu Fr. 6850.—, dont Fr. 2000.— de la maison Nestlé-Afico, destinés à l'activité de la section de chimie.

A tous ceux qui nous aident ainsi généreusement, nous exprimons la gratitude de la Société.

*Union de sociétés scientifiques vaudoises.* — L'Union continue de coordonner les activités et les programmes sur le plan lausannois. Huit réunions mensuelles de son Directoire ont été très agréables, empreintes de confiance et d'esprit constructif, sans aucune tension.

*Conclusion.* — La Société arrive au terme d'un exercice satisfaisant quant à l'activité scientifique. Les difficultés majeures restent d'ordre financier; nous les examinerons à propos du budget. Nous remettons à notre successeur la barre d'une embarcation qui jouit d'une réputation favorable malgré les soucis pécuniaires. Puisse-t-elle continuer à voguer d'un rivage scientifique à un autre, favoriser ainsi des échanges entre spécialistes et lutter contre l'isolement intellectuel qui les menace.

Le rapport présidentiel est adopté à l'unanimité.

En l'absence de M. P.-E. Pilet, président, M. H.-A. Guénin lit le

### **Rapport de la Commission de gestion pour l'année 1965**

La Commission de gestion veut exprimer, en premier lieu, sa gratitude au professeur L. Fauconnet, président pour la seconde fois en 1965. Il convient de relever son constant dévouement et le travail qu'il a fait, ces derniers mois, à la tête de notre SVSN. La commission tient à remercier aussi les membres du Bureau et ceux du Comité; elle veut dire sa reconnaissance à M<sup>lle</sup> S. Meylan, qui s'occupe de nos publications avec la conscience que l'on sait, et à M<sup>lle</sup> M. Bouët, notre dévouée secrétaire.

Au cours de cette année, près de trente séances ont permis à nos membres de se retrouver. Par rapport aux années précédentes, il est réjouissant de noter une meilleure fréquentation de ces séances. Le cours d'information fut un succès.

Mais le rapport de la commission se doit de mentionner quelques points sombres. La situation financière de notre SVSN est alarmante et il convient de trouver, dans les mois qui viennent, les mesures à prendre pour éviter que cet état ne s'aggrave encore. Comme il sera question, au cours de cette assemblée générale, des diverses solutions envisagées en commun accord avec le Bureau et la Commission de gestion, il ne nous paraît pas opportun d'en parler maintenant.

Il faut déplorer, une fois de plus, l'absence presque totale de contacts avec la presse lausannoise. Décidément, les journaux ne sont guère tentés par des chroniques scientifiques qui pourraient peut-être, en faisant connaître l'activité de notre société, nous attirer quelques membres nouveaux.

A propos de l'effectif de la SVSN, nous devons relever une sensible diminution. Elle se justifie par la mise à jour du fichier des membres que M. Fauconnet a eu le courage d'entreprendre. La Commission de gestion espère que

l'an prochain, et pour rétablir un équilibre, l'on pourra compter sur un plus grand nombre d'admissions.

*Pour la Commission de gestion :*

Son président : Prof. P.-E. PILET.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

*Cotisation.* Sur proposition du bureau, l'Assemblée générale vote le maintien de la cotisation ordinaire à Fr. 20.— pour 1966.

M. *Fauconnet*, en l'absence de M. J. *Mathyer*, trésorier, présente le

### Budget pour 1966

DÉPENSES		RECETTES	
	Fr.		Fr.
Frais généraux . . . . .	2 600.—	Intérêts et redevances . . .	7 700.—
<i>Bulletin et Mémoires</i> . . . .	17 000.—	Cotisations . . . . .	7 800.—
Abonnements . . . . .	900.—	Dons, etc. . . . .	4 500.—
Conférences et cours . . . .	2 400.—	Publicité. . . . .	2 500.—
Traitements . . . . .	5 500.—	Ventes publications, loca- tions de lampes . . . . .	300.—
		<i>Déficit.</i> . . . . .	5 600.—
	<u>28 400.—</u>		<u>28 400.—</u>

Ce budget est réaliste ; il est l'expression d'une situation inquiétante ; il implique le recours au capital non disponible (art. 30 des statuts).

MM. *Plumez* et *R. Mercier* prennent la parole au sujet du déficit prévu. *M. R. Dessoulavy* leur répond. La Commission de gestion étudiera la situation actuelle, prendra des avis de spécialistes autorisés et cherchera à proposer des mesures efficaces pour y remédier.

Le budget est adopté à l'unanimité.

*Election du Bureau.* — *M. R. Dessoulavy* arrive au terme de son mandat de quatre ans. Son départ est vivement regretté. Les autres membres du Bureau sont rééligibles, mais *M. L. Fauconnet* est au terme de son mandat de président. Le Bureau propose l'élection de *M. Willy Knecht*.

Le Bureau pour 1966 est constitué comme suit : Présidente : *M<sup>me</sup> M. Hofstetter* ; vice-président : *M. J. Mathyer* ; membres : MM. *H. Dahn*, *L. Fauconnet*, *W. Knecht*.

*M. G. Collet* est élu vérificateur des comptes, en remplacement de *M. R. Delacrausaz*.

*Règlement des publications.* Le président présente le projet élaboré par la commission ad hoc.

*M. Plumez* demande quelques renseignements ; *M. Guénin* lui répond. *M. R. Mercier* suggère que l'on se documente sur les recommandations de l'UNESCO relatives aux publications scientifiques, pour y conformer le *Bulletin* dans la mesure désirable.

Ce règlement est adopté à l'unanimité.

M. Ch. Chessex présente le

**Rapport d'activité de la Commission vaudoise pour la protection  
de la nature pour 1965**

Nous disions dans notre précédent rapport que notre attention s'était surtout concentrée sur les différents objets faisant partie de l'Inventaire des monuments naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés. Nous ajoutions qu'il s'agissait d'un travail de longue haleine, qui ne trouverait sa réalisation qu'après bien des discussions, des échanges de correspondance, et qui nous coûterait de gros efforts. Ce que nous disions alors, nous ne pouvons que le répéter aujourd'hui ; plusieurs des monuments en question ont été de notre part l'objet de démarches dont il ne nous est pas toujours possible de révéler le détail, vu que la discrétion la plus grande s'impose à tout prix si nous ne voulons pas compromettre à jamais le succès des opérations en cours. On nous excusera donc de ne révéler ici que ce qui peut l'être sans risques pour l'avenir.

Le problème du vallon de Nant s'achemine lentement, mais sûrement, vers une solution favorable. Dans son rapport en réponse à la motion Kuttel du 24 décembre 1964, le Conseil d'Etat exprimait sa volonté de créer la réserve naturelle du vallon de Nant ; les conclusions de ce rapport furent adoptées à la quasi-unanimité par le Grand Conseil lors de la session de février 1965. Les autorités exécutives et législatives du canton prirent ainsi nettement position en faveur de la protection du site.

Depuis lors, le gouvernement n'est pas resté inactif et il est passé aux actes. Il a mis à l'enquête, du 20 avril au 19 mai, le plan d'extension cantonal n° 221, tendant à créer la réserve naturelle du vallon de Nant en se fondant sur la loi de l'aménagement du territoire. La Commission cantonale consultative d'urbanisme fut consultée à son tour, ainsi que le prévoit la loi. Cet organe important s'est prononcé favorablement dans son rapport, déposé le 1<sup>er</sup> juillet, en souscrivant à l'idée de maintenir à Nant une réserve « au sens complet du terme ». Il ressort d'informations prises récemment par le député Kuttel auprès du chef du Département des travaux publics et de l'Office de l'urbanisme que le dossier complet du plan d'extension sera soumis incessamment au Conseil d'Etat pour approbation. Il semble donc qu'une décision interviendra prochainement<sup>1</sup> et que le gouvernement répondra aux vœux de la grande majorité du peuple vaudois en créant la réserve, ainsi qu'il en manifestait la volonté dans son rapport du 24 décembre 1964.

En attendant cette heureuse décision, la commission reste vigilante, en souhaitant que le Département militaire fédéral ne commette pas l'erreur psychologique d'une épreuve de force (expropriation) contre les autorités cantonales et le sentiment profond du peuple vaudois, attaché à la conservation du vallon de Nant en son état actuel.

Il convient de relever encore, dans le bilan positif de cette fin d'année, que M. Meili, syndic de Bex, partisan de la réserve, brillamment réélu, ne sera plus

<sup>1</sup> Nous venons d'apprendre que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 14 janvier 1966, a adopté le plan d'extension du vallon de Nant.

seul de son avis au sein de la Municipalité bellerine, puisque deux membres très actifs et déterminés du Comité d'action y siègeront à ses côtés : MM. Jean-Pierre Marlétaz, guide aux Plans, et Hugo Ryter, inspecteur forestier. Il y a ainsi de fortes chances qu'une majorité favorable à la réserve se manifeste au sein de la nouvelle municipalité. L'élaboration de la convention fixant le statut de la réserve pourra se faire dans un climat propice entre l'Etat de Vaud, la commune de Bex et la Ligue suisse pour la protection de la nature, pour le plus grand profit du patrimoine naturel de notre pays.

Ainsi, 1965 s'achève comme 1964, avec un net progrès et de sérieux espoirs, que nous souhaitons voir concrétisés dans les faits ces prochains mois, en réitérant notre gratitude à MM. Villard et Ravussin, conseillers d'Etat, et Vouga, architecte cantonal, chef de l'Office de l'urbanisme, pour la fermeté dont ils font preuve pour la sauvegarde du vallon de Nant ; et nous associons bien entendu à ces sentiments M. Meili, syndic de Bex.

Aux Bimis — il s'agit de l'objet 3.34, Vanil Noir — diverses démarches ont été entreprises, mais la discrétion de rigueur nous empêche d'en dire plus pour le moment.

A Champittet — objet 2.14, rive droite du lac de Neuchâtel — le Comité de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature a pris contact avec l'Office cantonal de l'urbanisme et les architectes du groupement local, et les points de vue ont été confrontés. L'intervention de la Ligue a été déterminante jusqu'à un certain point : en effet, il n'y aura pas de comblement sur le territoire de la commune de Cheseaux-Noréaz. En revanche la zone sise sur Yverdon sera aménagée et mise à la disposition du public, tout en tenant compte de la nécessité du maintien d'une zone plus ou moins naturelle. Un groupe de vigilance a été créé à Yverdon.

L'objet 3.16 — rives du Léman à l'embouchure du Rhône — continue à nous donner énormément de soucis et les remarques énoncées dans notre précédent rapport demeurent entièrement valables. Les empiètements et les grignotements continuent et, dans la plupart des cas, ne peuvent pas être empêchés, en dépit du plan d'extension 56 qui, il faut le reconnaître, ne donne satisfaction à personne. Si bien que cette région remarquable, pour la conservation de laquelle nous avons décidé de lutter sans discontinuer, continue à se dégrader et à s'avilir sous nos regards impuissants. Les menaces les plus précises actuellement sont l'extension de la culture du peuplier, les dépôts de toutes sortes et le comblement du lac dans la zone proche de l'Eau-Froide, auquel la commune de Villeneuve a droit en vertu d'une ancienne convention. La question du déplacement de l'aéroport de Rennaz, nécessitée par la construction de l'autoroute du Simplon, pourrait aussi constituer une menace pour cette région. Etant donné la grande difficulté que les membres de la commission ont à suivre de près l'évolution des événements, nous avons chargé M. Jacques Trub, ingénieur à Corseaux, qui connaît parfaitement les lieux, où il pratique l'ornithologie de terrain depuis de nombreuses années, de se mettre en relation avec l'Office cantonal de l'urbanisme et de rester étroitement en contact avec ce service. Nous sommes décidés à étudier avec lui et avec d'autres personnes ayant intérêt à la sauvegarde de cette région les moyens d'éviter autant que possible de nouvelles catastrophes.

A la Pierreuse, enfin, nous n'avons que des sujets de satisfaction. Cette belle réserve, qui en est une dans le sens le plus complet du terme, se porte remarquablement bien et continue à bénéficier de l'intarissable générosité de son bienfaiteur, M. Edouard-Marcel Sandoz. M. Sandoz a acquis cette année, et tout récemment encore, de nouveaux terrains en bordure de la réserve, terrains qui ont été remis en toute propriété à la Ligue vaudoise pour la protection de la nature et qui constituent pour la réserve proprement dite une zone de protection remarquablement efficace.

Pour témoigner de sa gratitude à M. Sandoz, la Ligue a décidé de faire placer, sur un rocher situé derrière le chalet de la Pierreuse, au cœur de la réserve, une plaque commémorative rappelant l'intérêt de M. Sandoz pour la nature en général et pour la Pierreuse en particulier, plaque qui sera inaugurée l'été prochain, au cours d'une séance solennelle. Nous ne voulons pas manquer de renouveler nous aussi à M. Sandoz l'expression de notre sincère gratitude pour l'intérêt éclairé qu'il porte à la sauvegarde de notre nature et pour la générosité dont il ne cesse de faire preuve à son égard.

En dehors des monuments figurant à l'Inventaire précité, nous avons eu à intervenir dans un certain nombre de cas :

Le Grand-Marais de Bex, dont l'évolution défavorable n'était pas sans inquiéter de nombreuses personnes, a été l'objet d'une étude de notre part, et une visite sur place a eu lieu au début de l'année, avec M. Altherr, membre du Comité de la Ligue suisse, et des représentants de la commune de Bex. Il a été décidé, à cette occasion, de procéder à une tentative tendant à hausser le niveau de l'eau, afin d'obtenir à nouveau un plan d'eau libre et de freiner l'atterrissement du marais. Or, chose regrettable, le dispositif mis en place afin d'améliorer la situation a été saboté par des inconnus. M. Altherr reste en contact avec les autorités locales et de nouvelles mesures seront prises à la fin de l'hiver.

Nous avons été saisis d'une demande tendant à préserver les rives du lac des Chavonnes d'un envahissement indésirable par des engins motorisés. Une route forestière ayant dû être construite pour permettre l'exploitation du bois dans le secteur touché par l'ouragan de fœhn de 1962, c'est par cette voie nouvelle que les autos ont maintenant accès aux berges du lac. L'Etat a émis le désir de créer un grand parc à voitures près du col de Perche, avec accès au lac par un simple sentier pour piétons. Notre Ligue cantonale a été chargée de prendre contact avec la Municipalité d'Ormonts-Dessous en vue de la réalisation de ce projet.

Nous avons fait opposition avec succès à l'établissement d'une usine d'enrobage au bord de la Saubrettaz, sur le territoire de la commune de Gimel.

Nous nous sommes opposés également à un projet d'exposition internationale et permanente de machines de génie civil, avec démonstrations pratiques, au plateau des Ursins, sur les communes de Montherod et Saubraz. Une visite sur place a eu lieu le 30 septembre, au cours de laquelle M. Villaret a fait valoir les motifs de notre opposition. La Commission cantonale de l'urbanisme a été saisie de l'affaire. La décision finale n'est pas encore intervenue.

Nous nous sommes également opposés au projet d'aménagement hydro-électrique du Bas-Rhône, au sujet duquel aucune décision n'a encore été prise.

Nous avons eu enfin à intervenir au sujet de l'aménagement de la roselière de Dorigny, sur demande de la Société de développement de Saint-Sulpice, qui désirait que tout soit mis en œuvre pour conserver ce site aussi intact que possible. Malheureusement, cette petite roselière, dont nous avons du reste déjà eu l'occasion de nous occuper à diverses reprises, et qui présentait un intérêt certain, tant pour le botaniste que pour le zoologue, a été progressivement modifiée au cours des ans par des empiètements de diverse nature, si bien qu'elle n'est plus maintenant qu'un lopin de terre sans grand intérêt. Le Service cantonal des eaux a donc décidé que : « Vu l'état actuel de la roselière et le peu d'importance de son étendue, il est préférable d'aménager cette région par des protections de rive en enrochement et des remblayages, en ayant soin de conserver les bosquets d'arbres existants et les roseaux situés côté est et ne baignant pas dans la mare. » Il eût certainement été possible de conserver ce biotope dans son intégrité si les engagements pris antérieurement avaient été respectés, mais ce ne fut malheureusement pas le cas.

Le 7 mai 1965 est entré en vigueur le nouvel arrêté cantonal sur la protection de la flore. Fait à noter, cet arrêté a été entièrement composé et rédigé par une commission de spécialistes nommée par le Comité de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature, sous la présidence de M. Louis Margot, professeur. Une innovation intéressante réside dans le fait que la surveillance et le contrôle pourront être exercés, outre les agents de la force publique, par des personnes spécialement désignées à cet effet par le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il s'agit donc d'aides bénévoles, chargés de seconder l'autorité officielle dans l'application de l'arrêté.

De l'exposé des motifs, nous extrayons les lignes suivantes : « Mis au courant du projet de loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine, alarmé tant par les rapports de ses membres que par ceux des sections vaudoises du Club alpin suisse, et conscient des dangers qui menacent la flore vaudoise, le Comité de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature a jugé utile de constituer une commission pour la protection de la flore. Cette dernière, en collaboration avec le Service cantonal des forêts et avec la Commission cantonale pour la protection de la nature, a mis au point le projet d'arrêté que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Fondé dans les grandes lignes sur les articles de l'arrêté actuellement en vigueur, et tenant compte de la future loi fédérale sur la protection de la nature, ce projet a pour but principalement :

- a) de prévenir tout gaspillage des plantes sauvages ;
- b) de limiter avec précision le nombre d'espèces pouvant être cueillies ;
- c) de compléter la liste des plantes protégées ;
- d) de protéger également des plantes présentant un intérêt scientifique pur ;
- e) de contrôler les ventes et autorisations de récolte ;
- f) de favoriser mieux l'éducation scolaire en matière de protection florale. »

Nous continuons, comme dans le passé, à collaborer étroitement avec le Comité de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature, qui prend toujours une part très active à toutes les réalisations qui se font dans le domaine de la sauvegarde et du maintien de nos milieux naturels, et nous remercions

M. Daniel Aubert, président de la Ligue, de l'activité qu'il ne cesse de déployer pour le plus grand bien de notre patrimoine naturel.

Nous avons eu le très grand regret d'enregistrer, à la fin de l'exercice écoulé, le départ de l'un des membres les plus anciens de notre commission, M. Pierre Boven, ancien procureur général du canton de Vaud, qui nous a priés, pour raisons d'âge et de santé, d'accepter sa démission.

Il serait difficile de dire ici tout ce que M. Boven nous a apporté par sa collaboration. Juriste éminent, il nous a fait en de multiples occasions bénéficier de sa science et de ses connaissances en matière de jurisprudence ; il a rédigé pour nous des projets de contrats, des actes et des lettres innombrables, il a entrepris des démarches et pris des contacts, il nous a donné des avis éclairés, nous faisant bénéficier de mille manières de son savoir et de son expérience.

Mais ce n'est pas qu'en sa qualité de juriste que M. Boven nous a été d'un inestimable secours. Car cet homme de loi, au verbe incisif, se trouve être en même temps un naturaliste de valeur ; curieux de toutes choses, fin observateur, il a su acquérir un important bagage de connaissances dans tous les domaines touchant de près ou de loin à la nature, à son étude, à sa protection. Fondateur du Cercle ornithologique de Lausanne, qu'il a présidé avec dévouement pendant trente-huit ans, ancien président de la société romande « Nos Oiseaux », mycologue averti, il a publié, sous le titre *Autour de nous*, un livre charmant, illustré de sa propre main, un livre dans la tradition des *Beaux Dimanches*, et qui a fait les délices de nombreux lecteurs. Nous garderons tous de cet excellent collègue le meilleur souvenir et nous tenons à lui exprimer ici notre sincère gratitude pour les innombrables services qu'il nous a rendus pendant ces dix-sept années d'aimable et souriante collaboration.

#### COMPTES

Les comptes de la commission se présentent comme suit :

<i>Actif</i>		
Solde en caisse au 31.12.1964 . . . . .		Fr. 241.15
Versement de la LSPN . . . . .		» 100.—
	Total	Fr. 341.15
<i>Passif</i>		
Frais de port . . . . .		Fr. 42.50
Déplacements . . . . .		» 15.—
	Total	Fr. 57.50
Actif . . . . .		Fr. 341.15
Passif . . . . .		» 57.50
	Solde en caisse au 31.12.1965	Fr. 283.65

*Composition de la commission* : président : M. Ch. Chessex ; secrétaire : M. P. Villaret ; membres : MM. D. Aubert (président LVPN), J. de Beaumont, M<sup>me</sup> M. Hofstetter ; MM. E. Kuttel, F. Manuel, J.-F. Robert (chef du Service des forêts, chasse et pêche). Délégué de l'Office cantonal de l'urbanisme : M. J.-P. Reitz.

*Le président* : CH. CHESSEX.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

On désigne M. F. Manuel comme nouveau membre de la CVPN. La seconde place rendue vacante par le départ regretté de M. P. Boven n'est pas encore repourvue. On va s'efforcer de trouver un juriste disposé à s'intéresser à la protection de la nature.

*Propositions individuelles.* M. Plumez prend la parole pour remercier le président sortant, M. Fauconnet, et rendre hommage à son activité efficace et vivement appréciée de chacun.

La *partie scientifique* est ouverte à 17 h. 30.

### Conférence

M. le D<sup>r</sup> HIRT, de l'Institut suisse de recherches expérimentales sur le cancer, à Lausanne : *Méthodes physiques en biologie.*

Physicien à l'Institut suisse de recherches expérimentales sur le cancer, à Lausanne (ISREC), le conférencier a choisi trois techniques récentes adoptées pour l'étude des virus ; il les a présentées et en a commenté quelques résultats parmi les plus nouveaux. La microscopie électronique a permis de photographier des macromolécules filiformes d'acides nucléiques. Des compteurs à scintillations très sensibles détectent et mesurent les radioactivités minimales de substances marquées par le radiocarbonate 14 ou par le tritium, dont le rayonnement  $\beta$ , très mou, est difficile à capter avec précision. L'ultracentrifuge offre la possibilité de séparer des substances macromoléculaires dans de petits tubes à gradient de densité, contenant une solution concentrée de chlorure de caesium.

---

### Dons pour le Bulletin

En 1965, le montant des dons joints aux cotisations s'est élevé à Fr. 2110.—.

*Liste des donateurs :* MM. H. Badoux, D<sup>r</sup> Champod, Ch. Du Pasquier, J.-H. Gabus, C. Mermoud, A. Oehrli, R. Pièce, Ch. Veillon et les Câbleries de Cossonay.